

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-10-7-1**

**Séance du** lundi 15 novembre  
2021

### **STRUCTURATION DU RÉSEAU ROUTIER DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE RESEAU DES ROUTES A GRANDE CIRCULATION**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

ADRIAN Daniel, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L.110-3 du Code de la Route,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment son article 6,
- VU le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,
- VU l'arrêté préfectoral constatant le transfert de la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental à l'Eurométropole de Strasbourg du 27 décembre 2016,
- VU l'arrêté préfectoral du 30 et 31 janvier 2020 constatant le transfert des routes classées dans le domaine public national situées dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, hors Eurométropole de Strasbourg, à la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2020/010 M3\_2020\_06\_10\_010 du 22 juin 2020 relative à la renumérotation de certaines routes départementales,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-4-3-2 du 03 juillet 2020 relative à la renumérotation de certaines routes départementales,
- VU la délibération n° CP-2021-1-1-2 de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 25 janvier 2021 procédant au renommage des routes nationales transférées,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 7<sup>ème</sup> Commission (Réseaux et Mobilités) du 8 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide la liste des voies à classer dans le réseau des Routes à Grande Circulation (RGC) jointe en annexe au présent rapport,
- Sollicite auprès du Ministère en charge de la transition écologique le classement de ces voies dans le réseau des Routes à Grande Circulation (RGC)

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité